

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 60/2026

**Nombre de**

**Conseillers :**

**en exercice :**

**présents :**

**votants :**

L'an deux mille vingt six

le : cinq juin

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

**OBJET :**

**DESIGNATION DES  
DELEGUES  
TITULAIRES DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL ET DE  
LEURS  
SUPPLEANTS EN  
VUE DE  
L'ELECTION DES  
SENATEURS**

**-PROCURATIONS :**

- M. Patrick GARGUILO à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Noé GUIGONET à Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- M. Paul MAISON à Mme Marina BARRESI
- M. Bernard NEDJAR à M. Robert CANAMAS
- Mme Dominique VALOIS à M. Philippe ARDHUIN

VU l'article L.283 et suivants du code électoral,

VU le décret N°2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Considérant** que le Conseil Municipal est appelé à élire 15 délégués titulaires et 5 suppléants qui composeront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des Sénateurs,

**Composition du bureau électoral :**

- Monsieur Philippe ARDHUIN : Président
- Madame Sabine KARAGULIAN : Secrétaire

**Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture**

**le :**

**Publié ou Notifié**

**le : 5/06/2026**

Il est précisé que le bureau électoral est composé de deux membres du conseil municipal les plus âgés et de deux membres les plus jeunes :

- Membres les plus âgés : Monsieur Jean Le PESQ et Monsieur Robert CANAMAS
- Membres les plus jeunes : Monsieur Bastien DE CARO DELAHAYE et Monsieur Clément CHICHIGNOUD.

LISTE PROPOSEE :

A) « Philippe ARDHUIN pour que Simiane Avance »

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 28

A obtenu :

A) Liste « Philippe ARDHUIN pour que Simiane Avance » :

Voix : 28                      15 délégués titulaires  
   5 délégués suppléants

La délibération est adoptée.

Le Maire,  
Philippe ARDHUIN

